

Edito
Voici votre premier numéro de Thoirzan, bulletin municipal que l'on voudrait trimestriel.

Repas des aînés
Lorsque la nouvelle équipe a été élue, les aînés ont été invités à un repas de bienvenue. L'occasion de se retrouver et de partager un moment convivial.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 juin 2001 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2002
Le budget 2002 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

Le projet de loi de finances
Le projet de loi de finances pour 2002 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

Edito
Après le succès de notre bulletin municipal, nous nous proposons de faire paraître régulièrement ce journal. En effet, il est important que tout citoyen au cœur de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Infants, Sécurité
Le conseil municipal a adopté une délibération relative à la sécurité des enfants. Cette mesure vise à améliorer la sécurité des enfants dans les espaces publics.

Le projet de loi de finances
Le projet de loi de finances pour 2002 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

Bonne Année 2002
En ce début d'année 2002, je vous adresse à tous les Thoirzains des vœux sincères de bonne santé et de bonheur.

Mais toujours nous vers l'avant.
En ce qui concerne notre commune, l'équipe municipale poursuit ses efforts. Je ne vais pas vous présenter à tous les agents de Thoirzan mais quelques-uns me viennent à l'esprit.

La révision de la carte communale
Le projet de révision de la carte communale est en cours. Cette révision vise à actualiser la carte communale en fonction des évolutions du territoire.

Edito
Ce bulletin de LE THOIRZAN Info est destiné à tous les Thoirzains. Il vous informe de l'actualité de la commune et des projets de la municipalité.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 juillet 2002 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2003
Le budget 2003 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

SPECIAL URBANISME
L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Pourquoi un P.L.U. ?
La commune est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Ce document vise à définir les orientations de développement de la commune et à réglementer l'usage des sols.

Qu'est-ce qu'un P.L.U. ?
Le P.L.U. est un document qui définit les orientations de développement de la commune et réglemente l'usage des sols. Il est divisé en plusieurs zones d'affectation.

Vous êtes associé à l'élaboration du document
Vous pouvez participer à l'élaboration du P.L.U. en participant aux réunions publiques et en exprimant vos avis.

Une information publique est organisée le : Samedi 7 Décembre à 10 h 00 à la salle Margéris

Edito
Après le succès de notre bulletin municipal, nous nous proposons de faire paraître régulièrement ce journal. En effet, il est important que tout citoyen au cœur de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 février 2003 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2004
Le budget 2004 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

CANICULE ET SÉCHERESSE
En ce début d'été, nous sommes confrontés à une canicule et à une sécheresse. Ces phénomènes ont des conséquences importantes sur l'agriculture et les ressources en eau.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 août 2003 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2005
Le budget 2005 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

Edito
Après le succès de notre bulletin municipal, nous nous proposons de faire paraître régulièrement ce journal. En effet, il est important que tout citoyen au cœur de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 juillet 2004 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2006
Le budget 2006 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

LE THOIRZAN INFO
Juillet 2004
N°9

Le mot du Maire
Après le succès de notre bulletin municipal, nous nous proposons de faire paraître régulièrement ce journal. En effet, il est important que tout citoyen au cœur de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 juillet 2004 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2007
Le budget 2007 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

LE THOIRZAN INFO
Avril 2010
N°10

Le mot du Maire
Après le succès de notre bulletin municipal, nous nous proposons de faire paraître régulièrement ce journal. En effet, il est important que tout citoyen au cœur de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 avril 2010 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2011
Le budget 2011 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

LE THOIRZAN INFO
Juillet 2008
N°12

Le mot du Maire
Après le succès de notre bulletin municipal, nous nous proposons de faire paraître régulièrement ce journal. En effet, il est important que tout citoyen au cœur de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 juillet 2008 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2009
Le budget 2009 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

LE THOIRZAN INFO
Juillet 2008
N°12

Le mot du Maire
Après le succès de notre bulletin municipal, nous nous proposons de faire paraître régulièrement ce journal. En effet, il est important que tout citoyen au cœur de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Le conseil municipal
Le conseil municipal s'est réuni le 15 juillet 2008 pour la première séance officielle. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité.

Le budget 2009
Le budget 2009 a été adopté par le conseil municipal. Il prévoit une légère augmentation des dépenses et une réduction des dépenses de fonctionnement.

Le Thoirzan info
Ete 2009
Ballade d'informations de la commune de Thoiry

Le Thoirzan info
Automne 2010
Ballade d'informations de la commune de Thoiry

Le Thoirzan info
Automne 2011
Ballade d'informations de la commune de Thoiry

Le Thoirzan info
Automne 2012
Ballade d'informations de la commune de Thoiry

Le Thoirzan info
Automne 2013
Ballade d'informations de la commune de Thoiry

Le Thoirzan info
2014
Numéro 17

Le Thoirzan info
2015
Numéro 18

Le Thoirzan info
2016
Numéro 19

Le Thoirzan info
2017
Numéro 20

Le Thoirzan info
2018
Numéro 21

Le Thoirzan info
2019
Numéro 22

Le Thoirzan info
2020
Numéro 23

Le Thoirzan info
2021
Numéro 24

Le Thoirzan info
2022
Numéro 25

Le Thoirzan info
2023
Numéro 26

Le Thoirzan info
2024
Numéro 27

Le Thoirzan info
2025
Numéro 28

Le Thoirzan info
2026
Numéro 29

Le Thoirzan info
2027
Numéro 30

Le Thoirzan info
2028
Numéro 31



SOMMAIRE

	N° PAGE
<i>Le mot du Maire</i>	3
<i>Budget 2016</i>	4 / 5
<i>Travaux dans la Commune</i>	6
<i>Intercommunalité</i>	7 et ou 8
<i>Vie de la Commune</i>	9/10
<i>Infos diverses</i>	11
<i>C'était hier à Thoiry</i>	12 / 13
<i>Ecole vue par les enfants</i>	14 / 15
<i>Le coin détente</i>	16
<i>L'patoé</i>	17
<i>Le Bilan Météo 2015</i>	18
<i>Etat Civil</i>	19
<i>A votre service</i>	20

Comité de Rédaction

Jérôme ESQUEVIN

Philippe MARIN

Lucien MOLLARD

Sylvie PONCET

Julie PROVENT

Madeleine ROSSI

Bruno ROUSSET

Thierry TOURNIER

Mise en page

Agnès MOLLARD

Impression

GAP EDITIONS

Challes-Les-Eaux



Jérôme ESQUEVIN
Maire

Chers concitoyens,

Voici le numéro 20 de notre bulletin communal. La « une » de couverture reprend toutes les premières pages du Thoirzan des numéros précédents. Elle permet d'évoquer l'évolution de notre bulletin depuis plus de 15 ans. Ce nombre « rond » est aussi l'occasion de rappeler l'attachement de l'équipe municipale à ce support de communication. Dès le numéro un, sa rédaction et sa mise en page ont été confiées à un comité constitué d'élus et de bénévoles. Au fil des parutions suivantes, ce choix d'éviter d'avoir recours à des professionnels de la communication a été maintenu et assumé, permettant une réalisation avec l'attrait particulier du « fait maison ». Je profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui se sont impliqués dans cette réalisation depuis 2001.

Les pages consacrées aux finances communales rappellent la prudence dont fait preuve l'équipe municipale dans ce domaine. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2005 et toutes les opérations d'investissement sont financées par des fonds propres et des subventions départementales et de Chambéry Métropole. Adapter nos projets à la réalité financière reste plus que jamais notre priorité dans le contexte actuel.

La fin de l'année approchant à grands pas, tournons-nous vers 2017.

Dans le domaine des travaux, c'est l'école qui va retenir l'essentiel de nos efforts. Au premier étage, les locaux de l'ancienne mairie servent actuellement de salle d'accueil pour la garderie périscolaire, de bureaux pour les enseignantes et de bibliothèque scolaire. Depuis 1998, date du transfert de la mairie, ces locaux sont restés en l'état. Le projet dont la réalisation est programmée pour l'été prochain, prévoit la création d'une grande salle, d'une amélioration des performances énergétiques du bâtiment et du remplacement de la chaudière au fioul par une utilisant le bois granulé.

En ce qui concerne notre communauté d'agglomération, le premier janvier devrait voir la mise en place du nouveau Schéma départemental de coopération intercommunal entraînant la fusion de Chambéry Métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges. Un tel projet ne pouvait que provoquer de vifs débats et de légitimes interrogations. Le positionnement du Conseil municipal est expliqué dans les pages intérieures à la rubrique « Intercommunalité » mais j'insiste sur le fait que nous aurions préféré que cette fusion ne devienne effective qu'aux prochaines échéances municipales. En tout état de cause, ce nouveau périmètre de l'agglomération renforcera certains aspects qui nous sont proches : agriculture, ruralité, montagne, tourisme...

Je vous souhaite une bonne lecture et, avec un peu d'anticipation, de bonnes fêtes de fin d'année.

Jérôme ESQUEVIN

FONCTIONNEMENT : 549 606.03 €

- Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune.
- Le surplus constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements à venir.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux salaires du personnel municipal, à l'achat de fournitures ou de services, aux frais généraux de fonctionnement (électricité, téléphone, assurances, taxes diverses, cantine, entretien du matériel...), aux subventions aux associations, et aux paiements des intérêts des emprunts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le Foncier Bâti et Non bâti, et compensations de l'État), de la taxe additionnelle aux droits de mutation, des dotations versées par l'État, des subventions du département, de la CAF, de la participation des usagers aux services (cantine, garderie, location des gîtes, de la salle des fêtes, des associations).

INVESTISSEMENT: 381 140.80 €**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement sont composées de l'épargne, des subventions et des dotations reçues de l'État, de la région, du département et des emprunts.

Elles se répartissent en 2 grandes catégories :

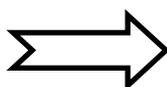
- Les ressources internes (l'autofinancement, les ventes de biens, les taxes et participations).
- Les ressources externes (la récupération de la TVA, les dotations de l'Etat, les amendes de police, les subventions, les emprunts, les dons et legs, les recettes diverses).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement servent à entretenir, améliorer et développer le patrimoine de la commune : (Remise en état ou aménagement de bâtiments communaux, travaux d'infrastructure), et achats de matériels durables (Logiciel, documentation, etc.).

Elles comprennent également le montant du remboursement des emprunts et diverses dépenses.

Les taux d'impositions restent inchangés depuis 2007 et s'établissent ainsi

**Taux d'Imposition 2016**

Taxe d'habitation	13.22 %
Foncier bâti	21.16 %
Foncier non bâti	91.87 %

**Sur 100 EUROS, la commune de Thoiry consacre
(fonctionnement et investissement confondus) :**



28.41 % soit 172 100 €

Charges à caractère général

Eau, Electricité, Combustible, Fournitures d'entretien , Petit équipement, Matériaux , Réparation des engins communaux, Fournitures scolaires, TAP, Contrats de prestations.



22.88 % soit 138 617.61 €

Immobilisations incorporelles, corporelles, en cours :

Matériel de bureau et informatique, Entretien des voiries et des bâtiments, Mise aux normes des bâtiments recevant du public (ERP), Sécurisation de la RD 206.



22.62 % soit 137 000 €

Charges de personnel et frais assimilés :

Salaires et charges.



10.98 % soit 66 500 €

Autres charges de gestion courante :

Indemnités élus, contribution aux différents organismes (Sivu, Sicsal), Subvention aux différentes associations de droit privé, etc...



4.13 % soit 25 000 €

Remboursements d'emprunts et dettes assimilés



3.72 % soit 22 552.89 €

Investissement sous mandats



3.48 % soit 21 109.03 € Dépenses imprévues



1.82 % soit 11 000 € Charges Financières



1.72 % soit 10 400 € Atténuations de produits

Sécurisation RD 206 (Fin de la deuxième tranche)



Réalisation du cheminement piétonnier, des deux rétrécissements et reprise de la chicane.

Réalisation automne 2015

Coût : 80 880 € TTC

Financement :

Commune de Thoiry : 25 205 € TTC

Chambéry Métropole : 16 042 € TTC

Département de la Savoie : 39 643 € TTC



Chemin des Chavonnes

Renforcement du mur de soutènement, pose de drains, remise à niveau du chemin et réfection de l'enduit de surface.

Réalisation mai 2016

Coût : 5 018 € TTC

Financement : 100% Commune de Thoiry.



Entretien des voiries communales

Emploi partiel à chaud et reprise ponctuelle d'enrobé

Réalisation juillet 2016

Coût : 17 542 € TTC

Entretien des huisseries extérieures

Ponçage et application de deux nouvelles couches de lasure sur toutes les huisseries extérieures

Réalisation : automne 2015 et printemps 2016

Coûts :

Salle des fêtes et gites : 4740 € TTC

Mairie et salle des associations 2774 € TTC

Financement : 100 % Commune de Thoiry



Route du Col des Prés



Construction d'un mur de soutènement, reprise de secteurs en enrobé et réfection partielle de l'enduit.

Financement : 100 % Conseil Départemental de la Savoie.



Panneaux photovoltaïques sur le toit du hangar communal



Pose par la société PERLE (**P**roduction d'**E**nergie **R**enouvelable sur le plateau de la **LE**ysse) de 60 m² de panneaux photovoltaïques. La commune mettant à disposition son toit pour 20 ans en échange d'un financement de 4 000 € de travaux.

Réalisation prévue en novembre 2016.

DERNIERE MINUTE

Dans la nuit du 10 au 11 novembre, une partie de la route, entre Thorméroz et la Fougère s'est effondrée. La zone a récemment été sécurisée. Piétons, restez prudents dans cette zone.





Le Col des Prés, limite ou trait d'union de notre agglomération ?

Chambéry Métropole, communauté d'agglomération avec 24 ou 34 communes ?

Le Conseil municipal a eu à se prononcer sur l'arrêté préfectoral prévoyant la fusion de Chambéry Métropole et Cœur des Bauges. Tout en regrettant que Cœur des Bauges et Chambéry Métropole ne constituent pas un bassin de vie homogène, que l'avis des élus des deux communautés ne soit pas pris en compte et que la fusion ne soit pas reportée aux prochaines élections municipales, le Conseil a considéré que les communes du Plateau de La Lysse et Cœur des Bauges partagent beaucoup d'enjeux et de thématiques, que notre Plateau constitue un « trait d'union » entre les Bauges et

le reste de l'agglomération et enfin que le territoire de l'agglomération gagne en attractivité en intégrant Cœur des Bauges. Le Conseil municipal a donc émis un avis favorable sur cet arrêté portant projet de fusion des deux communautés mais a aussi demandé que le calendrier de mise en œuvre soit étalé sur plusieurs années pour permettre l'alignement progressif des compétences, la convergence des fiscalités et la mise en place d'une gouvernance et d'une gestion respectueuse de la diversité des territoires.

SICSAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leysse)

Accueil de loisir à Saint Jean d'Arvey

Depuis le printemps dernier, le SICSAL a mis en place un nouvel accueil de loisir à Saint Jean d'Arvey ouvert les mercredis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires et destiné aux enfants de 3 à 12 ans. Pour permettre aux enfants de Thoiry d'accéder à ce centre le mercredi après la classe, un service de transport est mis en place à partir du mercredi 9 novembre.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services du SICSAL: 04 79 70 76 01, ou directement auprès des responsables du centre au 06 40 36 59 02, courriel : alsaintjean@sicsal.fr.

Succès du mercredi à Thoiry

Le mercredi 8 juin après-midi, le centre de loisir de Saint Jean s'est délocalisé à Thoiry. Transportés en minibus du SICSAL jusqu'à la salle des associations, les petits Sange-rains ont passé leur temps libre à faire connaissance avec 11 enfants de Thoiry et un autre de Puygros, en s'adonnant à des jeux de plein air et à de société avant de partager le goûter préparé par les 3 animatrices. Un bilan très positif si on en croit les mines réjouies des enfants !

Atelier d'éveil

Régulièrement, le RAM (Relais Assistants Maternels) organise dans la Salle Margéziat de la mairie des ateliers d'éveil à destination des tout-petits.



FONTAINE ARDENTE DE THOIRY

Lors d'une réunion au Parc des bauges, le géologue du Parc nous a interrogé sur la fontaine ardente de Thoiry... Déjà une fontaine ardente...c'est quoi ?

Une « **fontaine ardente** » est une source naturelle de gaz inflammable. On aurait du gaz à Thoiry?

Certains thoirzans se sont alors souvenu que "oui", lors de sorties scolaires, ils allaient avec leur maître ou maîtresse "allumé" le sol, quelque part le long de la Leysse, en bas du pont des Calets. Mais où exactement serait cette source ? Personne des thoirzans questionnés ne savait exactement. Quant au géologue du Parc, il a trouvé une carte mentionnant vaguement la source au niveau du pont. Des pêcheurs, habitués des bords de la Leysse, ont fait un lien : un secteur, à l'aval du pont, est souvent nimbé d'une odeur d'œuf pourri. Or le gaz peut avoir cette odeur...

Une première visite sur site avec le géologue du Parc nous a permis de cerner la zone à investiguer. Lors d'une seconde visite, équipés d'un détecteur de gaz, nous avons alors parcouru la zone pré-identifiée.

Et nous l'avons trouvée la source !!! entre deux strates de roche, du gaz sortait. Le détecteur a validé notre odorat car l'odeur était bien présente.

Les quantités mesurées sont trop faibles pour une inflammation permanente, d'autant plus que la source, très proche du niveau de l'eau de la Leysse, est alternativement recouverte d'eau, puis mise à jour, au gré des vaguelettes et bien sûr des basses et hautes eaux.

Pourquoi du gaz ici? bien sûr nous avons posé la question au géologue. Et pour faire court, le gaz provient d'une décomposition de matière organique en profondeur. Ce gaz remonte vers la surface grâce aux failles et fissures de la roche. Or, la fontaine ardente de Thoiry est précisément sur une faille visible sur le terrain : celle de chevauchement du Margeriaz sur le Peney. La roche semble broyée, et de part et d'autre de cette zone le pendage (sens de la pente) des couches diffères.

Au final, nous avons bien une fontaine ardente à Thoiry, probablement très modeste, trop modeste pour être spectaculaire, et bien évidemment pour être exploitée. Une seconde campagne de mesure en période de basses eaux sera organisée afin d'affiner les mesures et la connaissance de cette particularité géologique.

Nous attirons votre attention, sur le fait que la fontaine ardente est difficilement accessible, pas évidente à voir sur le terrain, et nous déconseillons vivement toute tentative "d'allumage" du gaz.



UN THOIRZAN FAIT RENAITRE UN ANCIEN ATELIER DE MECANIQUE DU XIXème SIECLE A LA COMPOTE.

Un atelier mû par la force de l'eau

L'atelier de mécanique de La Compôte, abandonné depuis les années soixante va renaître. Entraîné par la seule force de l'eau, une forêt de poulies et de courroies actionnent différentes machines, perceuse à colonne, tour,... mais aussi une forge. Ce patrimoine industriel (en état de marche!) va reprendre vie. Simon DELEAN (les Chavonnettes) se lance dans un beau projet : faire de cet ancien atelier au patrimoine remarquable, sa ferronnerie.



FÊTE DES VOISINS / FÊTE DU FOUR

LES CHAVONNETTES

Une soixantaine d'habitants des hameaux des Chavonnettes, des Mollards et du haut de la Dhuy était réunie au-dessus du four banal le dimanche 4 septembre.



LE CHEF LIEU

Le 18 septembre, nous nous sommes réunis pour partager un bon moment autour des plats confectionnés par chacun. Ce fut l'occasion de rallumer le four pour faire cuire le pain.



THORMEROZ

Depuis plusieurs années déjà, la fête du four de Thorméroz a lieu début juillet. Cette année encore presque toute la population du village était réunie sur la place le samedi 9 juillet 2016. Il faisait très beau et chaud. On a pu découvrir les talents culinaires de chacun, et les tables étaient bien garnies. Le pain cuit au four du village était comme d'habitude très apprécié et tellement bon ! Une belle occasion de se retrouver et discuter très tard dans la nuit. C'était une belle réussite.



NOS SPORTIFS DE L'ANNEE

Etienne **POUESSEL** et
Teddy **HAMM**

Champions de France des
moins de 21 ans
SOC Rugby Chambéry



Wendy **HAMM** et Anaëlle
LAPIERRE

3^{me} de France en cat. F1
par équipe en 2016. Sec-
tion Jeunesse (10-15 ans)
Club Libellules de St-
Alban-Leyssse



Benoît **DACQUIN**

Mai 2016 : Champion de
Savoie avec son équipe
UII du FC Nivolet

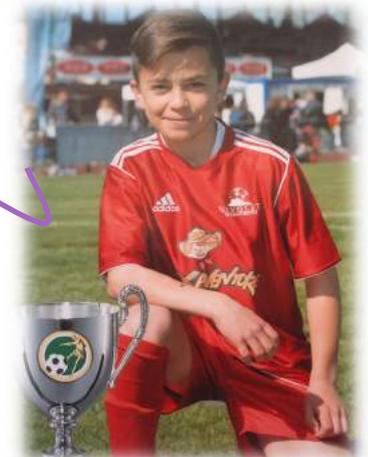


Kelly **HAMM**

Vice Championne de
France—Cat. 2 par équipe
2016 à Flers.

Championne de France
2015 section aînées (à par-
tir de 15 ans)

Club Libellules de St-
Alban-Leyssse



Coralie **PERRIN**

Août 2016 : 1^{ère} de la
course de Ronde des Sa-
pins (Féclaz)

ACHAT GROUPE DE COMBUSTIBLE BOIS

La réflexion a commencé dès l'hiver 2015. La commune de St Jean d'Arvey, désireuse de se doter d'une plate-forme de séchage de bois énergie (plaquette), a proposé aux autres communes du plateau de la Leysse de s'associer à ce projet. La première réunion a permis de mesurer pour tous l'intérêt d'une démarche commune, avec comme double ambition de produire et de consommer de l'énergie bois locale.



La question d'un équipement (plate-forme de séchage) au niveau du plateau a vite été mise de côté notamment au vu des impacts sur le prix de reviens final de la tonne de plaquette mais aussi parce qu'il existe une plate-forme de séchage sous-utilisée à la Compôte.

Par conséquent nous nous sommes orientés vers un projet permettant d'utiliser l'existant et non de refaire un équipement. Nous avons alors constitué un groupement de commande et fait un appel d'offre. Ceci permet en plus des aspects de "bois local" de chercher, de par le groupement des communes, à réduire (un peu) notre facture. Devant l'intérêt de la démarche, en plus des communes du Plateau de la Leysse nous ont rejoint Lescheraines, Aillon-Le-Jeune et Cusy.

L'appel d'offre comprenait 2 lots, un pour les plaquettes et un pour les pellets. Thoiry était pour l'heure intéressée uniquement par le lot 2 "pellets" utilisés par la chaufferie (qui chauffe la salle des fêtes, les gîtes, et la mairie). Le lot "pellets" qui nous intéressait au premier chef, n'a reçu qu'une seule offre d'un prestataire de la Drôme. Par conséquent, l'objectif initial de "consommer local" n'était pas atteint, de plus, la mise en concurrence n'était pas satisfaisante puisqu'il n'y a eu qu'une offre. Par conséquent, l'offre concernant les pellets a été déclarée "sans suite".

Certes, pour Thoiry, la démarche n'a pas abouti, mais nos voisins du plateau (et d'autres aussi) ont maintenant un approvisionnement en plaquette local (le lot 1 "plaquette" a permis de sélectionner un prestataire local basé à Arith et produisant à la Compôte). Et il a été décidé de ne pas baisser les bras. Un nouvel appel d'offre sera mise en place d'ici 2017 pour les quelques communes qui comme nous, ont besoin de pellets.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Cette année les enfants vont partir en classe de découverte fin mars. L'APE financera une grande partie du séjour grâce aux bénéfices engendrés lors des manifestations.

Merci aux maîtresses pour leur implication et aux Thoirzans, toujours présentes à nos soirées.

Bureau :

Présidente : Marie-Anne JANVRIN-MICHARD
 Secrétaire : Sophie VOIRON
 Trésorier : Bruno ROUSSET

Calendrier des manifestations 2016/2017 :

Le 3 décembre 2016 : Vogue de Thoiry
 1 avril 2017 : Concours de belote
 23 avril et 7 mai : Ouverture du bar pour les présidentielles
 7 mai 2017 : Braderie de printemps
 24 juin 2017 : Kermesse

Autre manifestation envisagée à destination des enfants :
 Carnaval : défilé déguisé, chasse aux trésors, goûter partagé

Samedi 3 décembre 2016



Vogue de

Thoiry

Animée par Gillou et son orchestre

Choucroute

Kir, salade
fromage & dessert
café

20 € la carte
sur réservation

à partir de 20H00
Salle des fêtes

Renseignement/Réservation auprès des parents
Soirée organisée par l'association des parents d'élèves de Thoiry

DIVERS

LES DECHETS

Ordures ménagères, verres et matières recyclables sont à déposer dans les conteneurs spécialisés. Pour les autres déchets (encombrants, pneus, fenêtres, matériel informatique, déchets verts...) merci de vous rendre à la déchetterie de Saint-Alban-Leysse.

CALENDRIER ELECTORAL

Election	Date	Durée du mandat
Présidentielle	1er tour : 23 avril 2017 2nd tour : 7 mai 2017	5 ans

L'école de la Fougère



La réunion du conseil municipal du 15 mars 1898 évoque, pour la première fois, l'établissement d'une école à la Fougère. L'affaire ne se révélera pas aussi simple !

On pense demander la création d'une "école-fruitière", mais le préfet répond qu'un tel établissement existe déjà au Châtelard, située à moins de 12 km à vol d'oiseau. Il faut renoncer à cette structure. On veut installer la classe et le logement de l'institutrice dans une maison louée, libre d'habitants mais occupée encore par le bétail du propriétaire !

Le 25 août 1900, le conseil municipal de Thoiry décide alors la création d'une école, au hameau de la Fougère : un premier devis total s'élève à 12000 frs (de 1900 !). Le Maire de l'époque est un monsieur Grangeat; l'inspecteur d'Académie informe le Maire (le 31 mai 1901) de l'approbation *par M. le Ministre, du projet d'une école mixte annuelle* (??)...

En octobre 1901, le même inspecteur écrit son intention de désigner une institutrice à l'école de la Fougère *"si un local convenable a été aménagé pour les élèves et qu'un logement avec mobilier est assuré pour l'institutrice"* Pour l'heure, le local de location prévu, n'est plus disponible et il n'est pas possible de le remplacer ; de plus, le Préfet informe l'Inspecteur que le conseil municipal de Thoiry du 10 novembre 1901 a émis l'avis que la commune ne pourra *"supporter les charges de l'installation de cette école"*. Différents autres motifs venus du préfet et de l'inspecteur d'Académie sont alors invoqués pour repousser ce projet : *25 enfants peuvent effectuer les 3 km environ séparant la Fougère du Chef-lieu, par une route très bonne ne présentant aucun danger, à aucun moment de l'année ; les enfants de la Fougère se rendent en groupes aux écoles et se surveillent mutuellement.* Enfin, le préfet juge que la commune de Thoiry est déjà *"abondamment pourvue d'écoles et de classes pour une population de 88 garçons et 99 filles...qu'il est très probable que nombre d'élèves habitant à la Fougère continueront à fréquenter les écoles, publiques ou privée du Chef-lieu, soit pour y recevoir de meilleures leçons que dans une petite école mixte !!! soit pour fréquenter plus sûrement les cours de catéchisme.*

Créée par le ministre le 31 mai 1901, l'école de la Fougère est déjà menacée de fermeture le 9 janvier 1902, avant même d'avoir été construite et ouverte !

Cependant le projet se poursuit, avec de nombreux échanges de lettres entre le Préfet, l'inspecteur d'Académie et la municipalité de Thoiry : on décide finalement de **construire une école** à la Fougère.



En septembre 1906, rien n'est encore commencé et les habitants de la Fougère, par l'intermédiaire du conseil municipal, font parvenir au Préfet une pétition demandant l'exécution des travaux. La municipalité désigne alors l'architecte Bertin pour en exécuter les plans et devis.

En novembre 1908, l'Inspecteur d'Académie reconnaît que le terrain choisi est convenable et que les travaux peuvent commencer. En avril 1910, les plans et devis sont acceptés pour une somme de 15650 frs et dont 5650 frs seront couverts par un emprunt communal.

L'ouverture effective de l'école est estimée à l'année 1912 ou 1913 mais on ne trouve aucun procès verbal d'installation d'une institutrice dans la classe.

L'enquête de proximité a révélé qu'une des premières institutrices en 1915, a été Antoinette Callet, épouse de Marius Callet né à la Fougère et dont le frère, Alexis, venait d'être tué au front. Une lettre retrouvée dans les archives familiales nous apprend qu'Antoinette fait une demande à l'Inspecteur pour quitter Argentine et revenir soutenir sa belle-famille à la Fougère



Dans la cour de l'école, Antoinette CALLET avec ses enfants



Hélas, le mari de l'institutrice (ci-contre dans la cour de l'école pendant sa dernière permission) a lui-même trouvé la mort dans les derniers mois de la guerre, en juillet 1918. Sa veuve (la mère de Lucie Gaden et de Jeanne Pasquier de St Jean d'Arvey) quittera la Fougère en 1919 et fera toute sa carrière d'enseignante à St Jean d'Arvey.



1945 Ecole de la Fougère

La première guerre mondiale fait énormément baisser la population de Thoiry (veuves de guerre obligées d'aller travailler en ville). Les effectifs des écoles sont en baisse : de 1947 à 1953, un ancien élève se souvient avoir eu 7 ou 8 camarades de classe. On est loin des 25 enfants de 1898 ! la fermeture de l'école, faute d'effectifs suffisants aura lieu en 1961. Jusqu'à cette date, le bâtiment a subi les réparations nécessaires : en 1954, changement du plancher, en 1957, réfection complète de la façade.

Serge Bouvier sera l'un des derniers élèves de cette école, d'avril à juillet 1961. Et le bâtiment sera loué quelques années plus tard avant d'être vendu en 1988.

Thoiry aujourd'hui, hier et demain

Raconté par la classe des grands de l'année scolaire 2015/2016 dans le cadre d'un projet du Parc des Bauges avec les écoles du Parc



source : wikipédia

Aujourd'hui

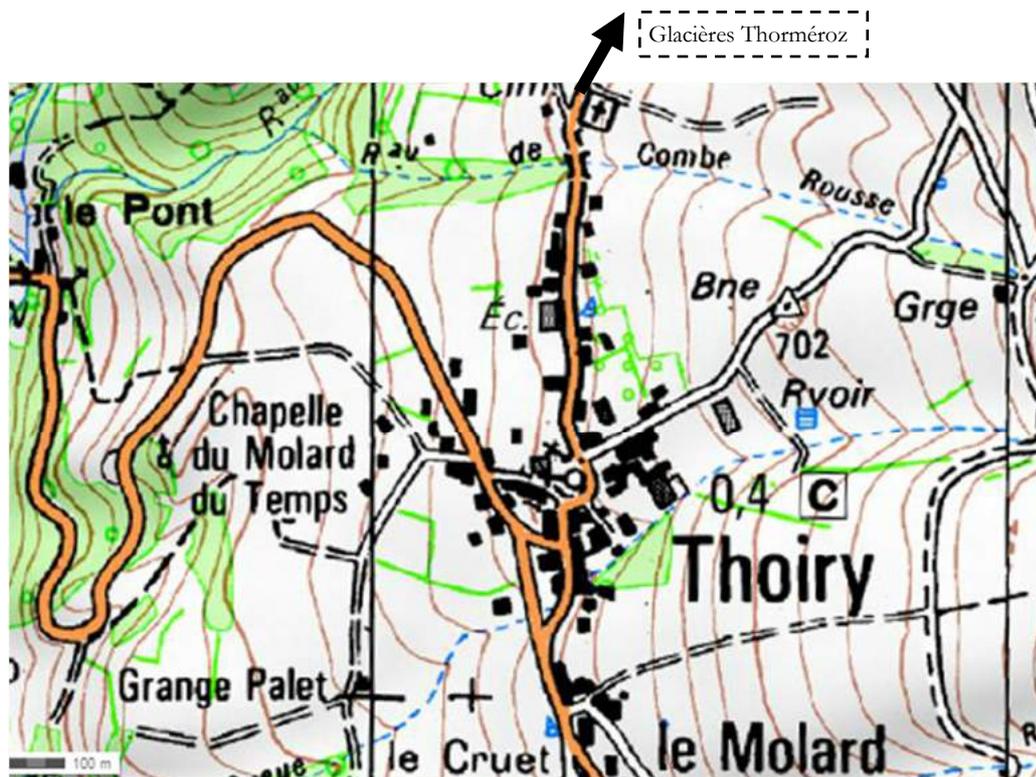
Notre village Thoiry se trouve en Savoie, dans le massif des Bauges, à côté des communes de Puységros, des Aillons, des Déserts, de St Jean d'Arvey et de Curienne.

Thoiry est un petit village qui comptait 457 habitants en 2013. Notre superficie est de 17,8 km². Thoiry est situé en moyenne à 655 mètres d'altitude. Les habitants de Thoiry s'appellent les Thoirzans. Notre Maire s'appelle Jérôme ESQUEVIN.

Cette année en classe nous avons travaillé sur les cartes. Avec la maîtresse, on a donc choisi de vous présenter Thoiry aujourd'hui, hier et demain à partir du plan du village.

Désormais nous savons lire les cartes : identifier les routes ou les chemins (orange, blanc), trouver les rivières et leur nom (en bleu), on sait aussi que la forêt est en vert. Nous nous sommes intéressés aussi aux bâtiments ou lieux remarquables, il fallait retrouver l'école, le cimetière, la mairie, l'église, la salle des fêtes et notre maison. Thoiry est composé de plusieurs hameaux comme La Fougère, les Mollards ou Thorméroz, tous ne rentrent pas sur ce plan, on voit donc ici surtout le chef-lieu.

On a préparé un petit jeu, saurez-vous retrouver l'école, le cimetière, la mairie, l'église, la salle des fête sur la carte ?



Légende : EC=école= ancienne mairie et école des garçons, † = L'église et chapelle, † = Cimetière, ● = Mairie
 ● = Salle des fêtes (ancienne école des filles) ● = Four ● = Lavoir

Autrefois

Autrefois, en 1876, Thoiry avait 1286 habitants c'est beaucoup plus qu'aujourd'hui. Pendant un siècle, la population de Thoiry a diminué, c'est l'exode rural. Mais depuis 1980, elle augmente de nouveau faiblement. Nous n'avons pas de plan de 1876 mais nous avons cherché les bâtiments qui servaient alors à la vie du village. Après quelques recherches sur la vie d'autrefois et des enquêtes auprès des jeunes et moins jeunes du village, nous avons découvert que les lieux qui animaient le village étaient différents. Il y avait plus de lieu de rencontre mais ceux-ci étaient souvent présents dans chaque hameau, on peut supposer que sans voiture la vie du village était différente, chaque hameau avait son autonomie.

* Il y avait plusieurs moulins dont le moulin Pachoud et moulin Lapraz. A l'époque, les gens fabriquaient la farine avec leur récolte. Ensuite, ils se rendaient au four pour faire cuire le pain. Le village était essentiellement habité par des paysans qui cultivaient la terre et élevaient des animaux.



Four du chef-lieu

*Il y avait de nombreux fours à pain, ils ont été pour certains restaurer.



Thorméroz

* Il y a plein de lavoirs : les femmes s'y retrouvaient pour laver le linge. La machine à laver les a remplacés.

* Il y avait des puits dans les fermes, certains existent encore

* Il y avait 2 cafés dont un qui a été aussi épicerie. Ils se sont transformés en habitation.

* Il y avait une poste, une mairie qui a été déplacée depuis et deux écoles (les filles et les garçons étaient séparés).



La première école des filles a été installée au chef-lieu en 1828. En 1878, un nouveau bâtiment accueillant la mairie et une nouvelle école pour les garçons a été construite, c'est encore l'école mixte aujourd'hui. En 1884, une nouvelle école pour les filles est construite, elle deviendra plus tard la salle des fêtes. En 1900, il y avait 72 garçons et 87 filles inscrits à l'école contre 15 garçons et 16 filles aujourd'hui.

* Il y avait aussi « Les glacières de la Ripe » à Thorméroz. Elles servaient à dévier l'eau d'un cours d'eau pour la faire couler jusqu'à des sortes de bassins pour ensuite la faire geler. La glace était découpée pour être vendue. Depuis l'invention de l'électricité, les congélateurs ont remplacé les glacières.



Demain

Dans 100 ans, il y aura 1875 habitants dans le village de Thoiry qui sera alors une petite ville.

Thoiry aura bien changé : de nouveaux bâtiments seront construits, ceux-ci seront autant d'occasions de se retrouver.

-une nouvelle école plus grande et écologique sera construite à la place du Saloon avec des panneaux solaires. Elle aura une cour qui ressemblera à un parc avec de l'herbe et des arbres.

Thoiry pourra avoir de nouveau un café, une épicerie, et même une boulangerie.

-Il y aura un parc pour se promener aux Chavonettes avec des éoliennes.

-Il y aura un stade et un gymnase ouvert 7/7 ,24H/24 pour les grands sportifs mais aussi un parc pour les enfants de 2 à 11 ans. Dans ce parc, il y aura un tourniquet qui monte et qui descend, une balançoire à trois ou quatre places, des toboggans immenses et tournants. En haut de l'école, il y aura un centre de jeux vidéo.

Connaissez-vous les animaux présents dans notre commune, strictement protégés ainsi que leurs biotopes et dont la capture et la destruction sont interdites.

Attention : un intrus se cache parmi eux.

Relier les colonnes les unes aux autres

La salamandre
tachetée



Batracien vivant parfois jusqu'à 35 ans sauf si il avale des limaces empoisonnées.

Le crapaud
commun



Mammifère, végétarien, génétiquement proche de l'éléphant, passe la plupart de son temps à se prélasser au soleil et jouer avec ses congénères

Le blaireau



Grand terrassier et fouisseur indélicat, ce mal-aimé de tous, dévore les nuits pendant les 15 ans de sa vie. Ce n'est pas les centaines de souris et de vers blancs nuisibles qu'ils ingurgitent ni son hospitalité envers les renards ou les putois qui vont le sauver de la pratique du déterrage

La chauve-
souris



Elle nous accompagne parfois pour l'apéro du soir mais seul les insectes et nos greniers les intéressent.

La vipère



Malgré sa réputation d'hargneux, il finit toujours par relâcher sa prise si on lui laisse les pattes en contact avec le sol. Dans sa fuite il en perdra sa queue.

Le lézard
vert



Elle avale grenouille, tritons, lézards et petits rongeurs pendant un quart de siècle. La présence humaine peut la rendre agressive mais sa morsure n'est pas plus dangereuse qu'une plaie légère.

La couleuvre à
collier



Cette terreur venimeuse de 70cm est pourtant très craintive et fuira votre présence. Ses morsures ne sont pas toujours accompagnées de venin.

Le daman



Amphibien diabolique au Moyen-âge, grand amateur de limaces, elle se protège des prédateurs grâce à la sécrétion de venin qu'elle est incapable d'inoculer.

NE VZINS LE VALDETÈS.

A la fin septèbre, on è t'allò forré on ptiou teur diè l'Val d'Aoste.

On a avi la chance d'assistò a n'a désarpa (démontagnà), poé à on combat de reinés et de tchévrés. Tche le valdetès, y é l'occageon de forrer de brovés manifestachons yé le tradichons sont biè consarvòs.



↑
 Annoncés qu'on trevé chi internet.
 Yé on mélanzhe d'italien, de francé et
 de patoé.
 ↓



Bataille de moudzon (Combat de génisses) - Trophée Ville d'Aoste

Dé posi constatò que l'patoé valdotain ressemblé bougramè y noutre, è équité parlò de anchins :

Na zhouéna féna participòve à la désarpa. Son ptiou schin te frigea aviévé na bròva collanna de flères et de ptious grellés pèdi à l'éschna. Adonc, d'attède mon vzin que dit :

- *Vô z'é vi, ç't'ian, la Giuseppina, l'a fé la désarpa, deman, on a on métré de noi !*

On se crégéve à Thoéry !

Di coup, d'é parlò patoé avoé cho monchi. A quoque mots pròsches, on s'est te à fé comprés.

Et bechir, tô le valdetès, vi ou zhouénes porlons francé ass'biè que ne !

Lulu y marécho



NOS VOISINS LES VALDOTAINS

A la fin septembre, nous sommes allés faire un petit tour en Val d'Aoste.

On a eu la chance, d'assister à une descente d'alpage, puis à un combat de reines et de chèvres.

Chez les valdotains, c'est l'occasion de faire belles manifestations où les traditions sont bien préservées.

J'ai pu constater que le patois valdotain ressemble joliment au nôtre, en écoutant parler les anciens :

Une jeune femme participait à la démontagnée. Son petit chien tout frisé avait un joli collier de fleurs et des petits grelots pendus à l'échine. J'entends alors mon voisin dire :

- *Vous avez vu, cette année, la Giuseppina, elle a fait la démontagnée, demain, on a un mètre de neige !*

On se croyait à Thoiry !

Du coup, j'ai parlé patois avec ce monsieur. A quelques mots prêts, on s'est tout à fait compris.

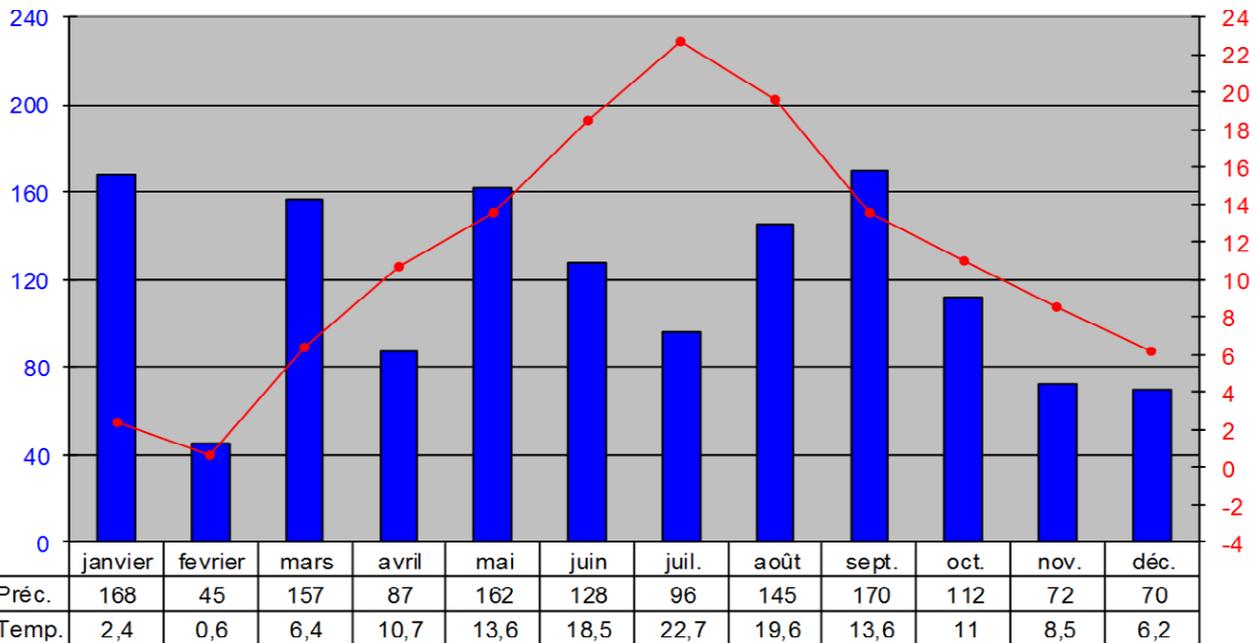
Et bien sûr, tous les valdotains, vieux ou jeunes parlent français aussi parfaitement que nous !

Lulu au maréchal

Températures et précipitations - THOIRY 2015

Précipitations en mm

Température en °C



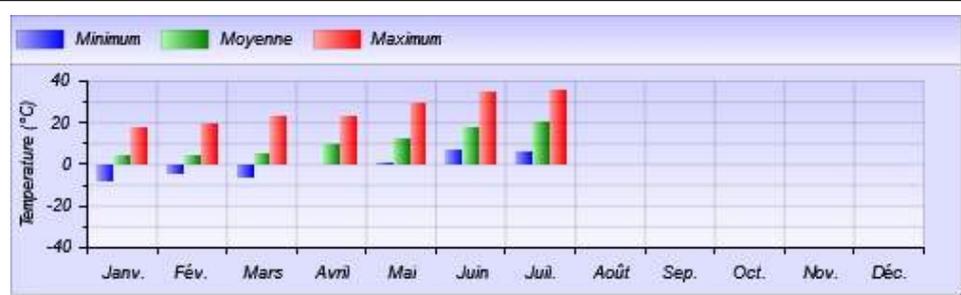
Nombre de jours avec pluie	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
TOTAL	99	127	139	125	96	118	132	152	157	137	112

TOTAL précipitations 2015 : 1412 mm

- TOTAL précipitations 2014 : 1277 mm
- TOTAL précipitations 2013 : 1449 mm
- TOTAL précipitations 2012 : 1385 mm
- TOTAL précipitations 2011 : 1084 mm
- TOTAL précipitations 2010 : 1038 mm
- TOTAL précipitations 2009 : 1032 mm
- TOTAL précipitations 2008 : 1372 mm
- TOTAL précipitations 2007 : 1569 mm

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-8.5 °C <i>18 janv. - 01h08</i>	36.1 °C <i>20 juil. - 15h08</i>	10.5 °C	+18.1 °C <i>18 juil. - 19h18</i>	-9.3 °C <i>05 mars - 15h28</i>

Total des précipitations : 1009.5 mm
 Nombre de jours pluvieux : 85
 Nombre de jours de gel (<0C) : 39
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 21
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



Premier aperçu des données 2016
 (Au 31 Juillet 2016)

Du 1er septembre 2015 au 31 octobre 2016***Naissances***

Jeanne le 18 novembre 2015 (Les Chavonnettes)
au foyer de Laure COGOLUEGNES et Vincent LEFEVRE

Rita le 17 décembre 2015 (La Fougère)
au foyer de Sharanne GOUDARD et Julien LESUISSE

Louisa-Rose le 10 mars 2016 (Chef Lieu)
au foyer de Julia DUMOULIN et de Mickaël DROUETTE

Célia le 18 mai 2016 (Les Mollards)
au foyer de Alexandra VAYR et Matthieu HAMM

Charlotte le 17 septembre 2016 (La Dhuy)
au foyer de Elodie LELIEVRE et de Cédric GAILLARD

Maël le 6 octobre 2016 (Thorméroz)
au foyer de Pauline JACQUES et de Damien GUILLET

Louane le 28 octobre 2016 (Thorméroz)
au foyer de Nathalie MOLLARD et de Jimmy PLANCHE

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux nouveaux petits Thoirzans auxquels nous souhaitons une longue et heureuse vie.

Décès

Ernestine MOLLARD, née VOIRON (le 28 novembre 2015)

Lucie GADEN, née CALLET (le 28 mars 2016)

Denis FRANCONY (le 25 juin 2016)

Rosa MOLLARD (le 24 août 2016)

Joseph TROSSET (le 10 septembre 2016)

Suzanne PACHOUD (le 9 octobre 2016)

Que les familles de ces disparus soient assurées de la sympathie et du soutien du Conseil Municipal qui leur renouvelle ses sincères condoléances au nom de tous les Thoirzans

ERRATUM

Dans notre précédent numéro, nous avons oublié de mentionner les décès de :

Maryse FRANCONY, le 6 janvier 2015.

Claudius VOIRON, ancien conseiller municipal, le 3 septembre 2015.

Nous vous présentons toutes nos excuses.

Bienvenue aux nouveaux Thoirzans

De nouvelles familles ont choisi de s'installer à Thoiry dernièrement. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre village.

[MAIRIE](#)

Tél. : 04 79 28 40 89 Fax : 04 79 28 40 15 Email : thoiry73@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-thoiry73.fr

Permanences du secrétariat :

Lundi : de 9 h à 11 h 30 et de 18 h à 20 h

Mercredi : de 9 h à 11 h 30

Vendredi : de 9 h à 11 h 30

Le Maire est présent en Mairie le lundi de 18 à 20 heures ou reçoit sur rendez-vous

[LA POSTE](#)

Dans les locaux de la Mairie et suivant les mêmes horaires

[ECOLE](#)

Tél. : 04 79 28 46 05

[GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE](#)

Garderie : 04 79 28 46 05

Restaurant scolaire : 04 79 44 26 85

Les tickets de ces deux services sont en vente en Mairie

[ASSISTANTES MATERNELLES](#)

Janine GAUTHIER - Chef Lieu / Tél. : 06 32 52 23 29

Corinne PONCET - Chef Lieu / Tél. : 07 61 98 49 96

Marilyne LAPIERRE - Les Crêts / Tél. : 06 32 75 26 81

[BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE](#)

Horaires d'ouverture : Lundi : de 16 h 30 à 19 h

Jeudi : de 16 h à 18 h

[CORRESPONDANTE DAUPHINE LIBERE](#)

Madeleine ROSSI—Email : madeleine.rossi@free.fr

[LOCATION GITES COMMUNAUX](#)

Disponibilité et réservation auprès de Loisir Accueil Savoie Réservation : 04 79 85 01 09

Renseignements et tarifs en Mairie : 04 79 28 40 89

Site internet : www.gites-de-france.com

[LOCATION SALLE DES FETES / SALLES DES ASSOCIATIONS](#)

S'adresser à Thierry TOURNIER (06 64 06 44 57) ou à Bruno ROUSSET (07 82 00 52 61)

[DECHETTERIE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE](#)

Lieu: route de la Féclaz / Tél. : 04 79 71 36 05

Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (18 h en été du 1er avril au 30 septembre)

Dimanche et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h (sauf Noël, Jour de l'an et 1er mai)

[ADMR](#)

Secrétariat : Maison de l'environnement à Saint-Jean-d'Arvey / Tél. : 04 79 28 91 90

[SERVICE DES EAUX](#)

CHAMBERY METROPOLE / Relations abonnés et urgences : 04 79 96 86 70

[SICAL \(Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leysse\)](#)

Service Enfance / Tél. : 04 79 70 76 01

Service Jeunesse/ Tél. : 04 79 70 83 48

Relais Parents / Assistantes maternelles / Tél. : 04 79 33 54 65

Email : sical.adg@orange.fr